

Décembre 2010

Infos

Le rattachement au régime spécial maladie des IEG pour les veuves de pensionnés conventionnés est prolongé jusqu'au 31/12/2011. Une réécriture de l'article 23 doit être faite pour maintenir leur droit à la CAMIEG.

Emplois partagés CAMIEG/CMCAS pour la Corse et les DOM : un projet de convention est en cours d'élaboration par la Direction de la Sécurité Sociale et devrait être soumis au prochain CA de la CAMIEG.

Infogérance

Nouveau retard d'un mois annoncé par la Sécurité Sociale. Les outils informatiques ne seront pas tous disponibles pour le 1^{er} Janvier 2011. FO a une nouvelle fois dénoncé l'incurie de la Sécurité Sociale, incapable après 7 ans de mettre en place les outils nécessaires à la gestion de notre régime spécial. Les autres délégations se sont contentées mollement de regretter...

Situation de l'activité

Alors que la Direction de la CAMIEG se satisfait des chiffres, FO a fait une nouvelle fois état des dossiers en attente de règlement par la CAMIEG et/ou la CPAM de Nanterre. **Quasiment tous les témoins sont au rouge et se sont à nouveau dégradés** (Accueil téléphonique, gestion des bénéficiaires, réclamations, gestion des remboursements). La CAMIEG mais plus encore la CPAM de Nanterre sont dans l'incapacité de rattraper les retards et plus encore de traiter l'ensemble des dossiers entrants. Alors que les autres délégations constatent les mêmes dégradations, elles se sont tues...

Caisses correspondantes

Rapatriement au sein de la CAMIEG de tous les agents gérés par les CPAM (caisse correspondantes) au plus tard fin 2010 pour la métropole et courant Janvier 2011 pour la Réunion, Guyane et Guadeloupe. Les agents gérés par des régimes autres que le régime général (MSA, etc) n'intégreront pas la CAMIEG.

Situation financière

Au 31 /12 /2010, **les excédents budgétaires devraient atteindre les 201 M€** (125 M€ pour les actifs et 76 M€ pour les retraités). **FO a dénoncé une situation indécente qui démontre que les agents payent plus qu'ils ne devraient. FO a exigé une redistribution de ces excédents au travers d'améliorations de remboursement**, a minima à hauteur de 15 M€ comme voté par le CA de la CAMIEG, avec une variation de la cotisation de solidarité en faveur des retraités et une baisse de la cotisation des actifs. La décision d'améliorer les prestations pour 15 M€, votée en CA de la CAMIEG par FO et CGT (qui avait voté en premier lieu seulement 8 M€, comme la CFDT, la CFE et les employeurs), est en cours d'analyse par la Direction de la Sécurité Sociale. Cette dernière va présenter une note au Ministère. Espérons que les améliorations seront bien de 15 M€...

Nouvel arrêté modifiant l'article 23

Les modifications de l'arrêté de Mars 2007 (création CAMIEG) sont parues au Journal Officiel. Elles portent en particulier sur des **modifications des prestations au 1^{er} Janvier 2011** :

- Le forfait optique adulte de 40 € est remplacé par un forfait de 45 € (15 € pour la monture et 15 € par verre),
- En hospitalisation, la part complémentaire CAMIEG est maintenant de 200% de la base de remboursement pour les honoraires (Chirurgien, anesthésiste),
- Les prothèses dentaires acceptées par la sécurité sociale sont prises en charge à 360% (70% SS et 290% CAMIEG) au lieu de 320% antérieurement. Par contre les prothèses refusées par la sécurité sociale ne sont plus prises en charge par la CAMIEG mais le seront par la CSMA et R.

Plan de communication 2011

FO s'est abstenue car celui-ci manque d'ambition sur une communication résolument tournée vers les bénéficiaires. FO a rappelé que tous les agents et en particulier les retraités n'avaient pas Internet, qu'il y avait donc lieu de cibler l'information en fonction de la typologie des assurés sociaux. Pour FO une information pertinente doit aussi éviter aux assurés sociaux de commettre des erreurs et in fine de ne pas être remboursé.. Les autres délégations ont voté Pour.

Plan et Budget administratif 2011

FO a voté Contre le plan et le Budget qui ne sont que la reconduite d'une organisation inefficace. FO a rappelé sa position sur le retour au sein de la CAMIEG de la gestion des remboursements, sous-traitée à la CPAM de Nanterre. Pour la CGT seul compte le nombre aux effectifs... A noter que la CAMIEG perçoit 6 M€ de remise de gestion de la Sécurité Sociale dans le cadre de la délégation de gestion du régime général dans le même temps où la CAMIEG reverse à la CPAM de Nanterre (donc à la Sécu) 4 M€ pour la sous-traitance de sa gestion des remboursements....

Plan et Budget Gestion du risque 2011

FO a rappelé qu'elle soutenait les actions de prévention, d'information et d'éducation à la santé. Pour FO, il y a par contre obligation de cibler les actions à engager, de se fixer des objectifs sur des cibles particulières, et surtout de pouvoir en mesurer l'impact en quantitatif mais aussi qualitatif. FO a aussi précisé qu'il fallait se garder la possibilité de faire d'autres actions de prévention du risque en dehors de celles déjà prévues et programmées dans le plan. FO a voté pour le Plan et le budget de gestion du risque 2011.

Organisation de la CAMIEG

Alors que la CAMIEG a juridiquement la responsabilité de gestion de notre régime spécial, que la Sécurité Sociale lui a délégué sa gestion, les pouvoirs publics ont imposé que la CAMIEG subdélègue la gestion technique des remboursements à la CPAM de Nanterre. Le syndrome du serpent qui se mord la queue...

Pour FO, l'organisation bicéphale de la gestion de notre régime spécial avec une sous-traitance des remboursements à la CPAM 92 est le facteur principal des dysfonctionnements. De fait, la CAMIEG n'a aucune prérogative et aucun pouvoir et reste impuissante pour faire bouger la CPAM de Nanterre.

FO a demandé l'arrêt de cette externalisation et la reprise de ces missions de gestion des remboursements au sein de la CAMIEG. Cette dernière doit être en responsabilité totale de gestion de notre régime spécial maladie sur toutes ses composantes.

FO a proposé au dernier CA de la CAMIEG une délibération en ce sens qui a été rejetée par les 4 autres fédérations. Alors que toutes les fédérations font le même constat sur les problèmes rencontrés :

- la CGT et la CFE-CGC ne veulent rien changer au schéma d'organisation actuel. Une véritable caution à la casse de notre protection sociale...
- La CFDT et la CFTC ont refusé de se prononcer. Beau courage politique...

Alors qu'elles avaient l'opportunité de proposer une autre organisation de la caisse pour la rendre plus efficace, **les 4 autres fédérations prennent en otages les assurés sociaux qui continueront de subir les dysfonctionnements** et des choix politiques loin de leurs préoccupations quotidiennes.